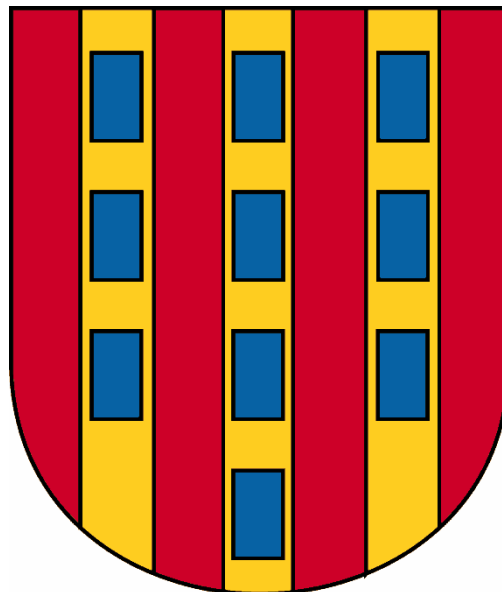




Procès-verbal du Conseil municipal d'Hermance

Séance du mardi 19 octobre 2010
Législature 2007-2011

Le Conseil municipal est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, en date du 12 octobre 2010. La séance est ouverte à 19h30, par Mme Amélie CITTADINI NAEF, Présidente

Assistent à la séance :

Pour l'Exécutif :

M. LAPERROUSAZ	Bernard	Maire
M. SAILLET	André	Adjoint
Mme BRUCHEZ GILBERTO	Karine	Adjointe

Pour le bureau :

Mme CITTADINI NAEF	Amélie	Présidente du Conseil
Mme GORETTA	Florence	Vice-présidente du Conseil
Mme PION VALLEY	Chrystel	Secrétaire du Conseil

Pour le Conseil municipal :

M. BÜCHI	Markus
M. CASTRO	Christian
M. FUHRMANN	Marc
M. HUBACHER	Bruno
M. KELLETT	John - Excusé
M. LEY	Philippe
Mme PONT	Jeanne
Mme PROBST	Charlotte
M. RENAUD	Pascal
M. TAGLIABUE	Philippe
Mme TSCHOPP	Suzanne

Public :

M. Von Burg – Tribune de Genève

À l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2010**
- 2. Communications du Maire et des Adjoints**
- 3. Résolution relative à la création d'une zone de rencontre sur le haut du village et au Chemin du Clos**
- 4. Rapports de commissions**
 - a. Commission des bâtiments**
 - b. Commission scolaire**
 - c. Commission sociale**
 - d. Toutes commissions**
- 5. Divers et propositions individuelles.**

Liminairement, Mme la **Présidente** rappelle la tenue de l'apéritif des sociétés qui aura lieu le 2 novembre prochain. Lors de cette soirée seront également conviés les jeunes ayant atteint leur majorité civique ainsi que les nouveaux habitants.

Durant la manifestation, Il s'agira également de remettre le mérite hermançois, raison pour laquelle l'Exécutif propose de récompenser Mme Astrid MONNIER, MM. Patrick PITTON, Oscar CAILLONI et Olivier PFORTNER pour leur performance lors du marathon de New York.

M. **RENAUD** mentionne également les mamans qui s'occupent de la décoration du sapin de Noël. Celles-ci pourraient également recevoir le mérite comme signe de gratitude de la part de la Mairie. Cette proposition fait écho au sein du Conseil et une discussion est engagée. Au sortir de cette dernière, il est décidé de décerner le mérite aux marathonniens et de remercier publiquement les mamans pour leur participation à l'animation du village.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2010.

N'appelant aucune modification, le document est approuvé à l'unanimité.

2. Communication du Maire et des adjoints.

Mme la Présidente cède la parole à M. **SAILLET**, Adjoint.

Salle communale.

L'antenne SWISSCOM est en fonction depuis le 28 septembre, les avis quant à une amélioration du réseau dans le village semblent être partagés

M. André SAILLET demandera à SWISSCOM de peaufiner les réglages pour une couverture optimale du Village.

La Buvette

La Commission des bâtiments s'est réunie à deux reprises chez l'architecte pour préparer le projet d'aménagement de la buvette. Administrativement, le dossier avance puisque l'OCIRT a validé les plans d'aménagement de la cuisine et l'autorisation de construire définitive devrait être délivrée très prochainement. Les transformations devraient s'effectuer durant l'hiver pour permettre la réouverture de la buvette pour le début du printemps.

Course Fun Run

La seconde édition de cette course a eu lieu dimanche avec près d'une centaine de personnes dont peu d'hermançois.

M. **TAGLIABUE** s'enquiert des travaux de renaturation de l'Hermance qui sont prévus pour cet hiver.

M. **LAPERROUSAZ** confirme que ceux-ci doivent démarrer début décembre et s'achever au début du printemps.

Madame la Présidente passe la parole à Mme **BRUCHEZ GILBERTO**, Adjointe.

Crèche intercommunale

Lors de l'assemblée générale de la Crèche du 29 septembre, Mme BRUCHEZ GILBERTO a été élue au Comité du groupement intercommunale. Lors de la dernière séance du comité un changement de statut a été adopté par le Comité afin de s'aligner sur les tarifs pratiqués par les autres établissements voisins. Celui-ci impactera directement les tarifs pratiqués puisque ceux-ci ne seront plus basés sur le revenu brut des parents mais sur leur revenu net. En outre, des tarifs régressifs plus avantageux seront appliqués en fonction du nombre

d'enfants d'une même fratrie inscrits dans l'établissement. Concrètement cela se traduit par une diminution de 50% pour le second enfant, 70% pour le troisième et de 90% dès le 4^{ème}. Cette politique budgétaire augmentera de fait la contribution de la Commune, toutefois, celle-ci restera dans les budgets annoncés puisque la somme de CHF 20'000.- ne sera pas dépassée.

L'Adjointe rappelle que, bien que la Commune ait déjà cédé quelques-unes de ses places libres à d'autres communes, Hermance dispose encore de places libres. Il est important de les remplir puisque les subventions accordées dès 2011 seront calculées sur les places occupées.

Parcours historique

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** fait état de sa rencontre avec M. Jean-François **KISTER**, celui-ci se propose de réaliser des plaquettes sur les bâtiments présentant des caractéristiques architecturales et/ou historiques intéressantes. En complément, un petit fascicule produisant le plan du village et contenant des informations historiques serait mis à disposition des visiteurs à la boulangerie et à l'épicerie.

Pour M. **TAGLIABUE**, l'idée est bonne toutefois, il serait nécessaire de confier la réalisation du graphisme à un spécialiste afin de mettre en valeur les bâtiments.

Mme **TSCHOPP** est enthousiasmée par ce projet et salue l'initiative de M. Jean-François **KISTER**.

Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. **LAPERROUSAZ** rapporte qu'aucun recours contre la délibération relative à l'achat de la Maison Bossart n'est à signaler. Par conséquent, dès l'arrêt du Conseil d'État, la transaction pourra valablement s'opérer.

Pêcherie du CoHerAn.

Le container a été commandé ce dernier sera livré dans six semaines. Quelques soucis de servitudes sont encore à signaler mais ceux-ci devraient être résolus très rapidement. En outre, il est également question de profiter des travaux pour amener l'eau et les écoulements au Club nautique.

Répondant à une question de M. Philippe **TAGLIABUE** sur le prix des travaux, M. **LAPPEROUSAZ** explique que le coût total est de CHF 130'000.-, en sachant que le prix du container et de son équipement sera pris en charge par le CoHerAn. Au final, le prix de réalisation pour Hermance se montera à CHF 85'000.- cette somme étant inférieure à CHF 100'000.- il ne sera pas nécessaire de passer par une délibération.

Épicerie-poste.

Les travaux ont commencé, ceux-ci sont sous la supervision de la Régie du Centre et de la Propriétaire, la commune, quant à elle, surveille la bonne tenue du cadre budgétaire. Si le Conseil le souhaite, une visite peut être envisagée pour la mi-novembre. Il reste encore à décider d'un emplacement pour les cases postales, probablement à proximité de l'arrêt du bus, sous réserve de l'accord des TPG. Finalement, il restera à finaliser la convention d'exploitation avec la gérante.

Budget 2011.

La première version du budget 2011 a été élaborée et la Commission des finances se réunira le 1^{er} novembre.

Séances

La Commune a reçu les magistrats d'Arve et Lac dans le cadre de leur séance bisannuelle. Quant à la première Conférence intercommunale sous la présidence d'Anières, celle-ci a eu lieu le 6 octobre.

Samedi, la Salle communale a accueilli le « Kiosque à Musique » organisé par la Radio suisse romande, M. **LAPERROUSAZ** souligne la bonne réussite de cette manifestation.

Sécurité

Peu avant la séance du Conseil et en présence de ses deux collègues, M. le **Maire** a reçu la visite de M. **GAMPERLE**, maréchal du poste de la Pallanterie, accompagné de M. **VAUTHEY**, îlotier. Ces derniers ont présenté les statistiques (accidents, vols...) relatives à la Commune. Il appert une baisse de 40 à 30% des délits et infractions par rapport à l'année précédente.

M. **LEY** s'étonne un peu de ces chiffres puisque celui-ci a été victime, à l'instar d'autres voisins, de deux cambriolages en moins d'une année. En outre, après avoir échangé avec des douaniers, ceux-ci semblaient prétendre que les cambriolages avaient augmenté depuis la fermeture du poste de douane.

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** précise, qu' à la même époque, l'année précédente, 16 cambriolages étaient à déplorer, le chiffre est actuellement de douze, dont trois ou quatre perpétrés sans effraction. Concrètement, en comparaison avec les autres communes, Hermance est relativement bien lotie.

M. **LEY** souhaite savoir si une meilleure coopération avec le GPA peut être envisagée ? Le Conseiller souhaite que le sujet de la sécurité ne soit pas délaissé au vu des statistiques présentées et qu'une action soit menée afin que le sentiment d'insécurité ne se propage pas dans le village.

M. **LAPERROUSAZ** précise que le CoHerAn se soucie de cette thématique, les discussions devraient déboucher dans un avenir plus ou moins éloigné à l'engagement d'un second Agent de Police Municipale (APM) à partager avec Anières et Corsier. Quant au contrat passé avec le GPA celui-ci ne vise que la protection des biens publics.

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** signale que la police effectue une ronde chaque jour dans chacune des Communes et que pour arriver à des chiffres significativement plus bas il faudrait l'engagement de près de 200 APM pour l'ensemble des communes dont ils ont la charge. Toujours selon la Police, un moyen simple pour faire baisser le nombre d'infractions réside dans la prévention et l'entraide entre voisins sans toutefois tomber dans la suspicion.

M. **FUHRMANN** a discuté avec les douaniers de la brigade volante, ceux-ci sont très disponibles et ouverts.

M. **HUBACHER** est d'avis que la sécurité doit rester du domaine public, il faut dans la mesure du possible résilier le contrat de GPA et approcher les APM de Collonge-Bellerive pour qu'un ou deux agents soient déployés sur la Commune.

Pour rappel, M. **CASTRO** signale qu'avec l'introduction des APM, les principaux verbalisés seront les habitants du village. En outre, ceux-ci ne peuvent faire des rondes de nuit et participent aux manifestations communales en fonction de leur planification. En effet, un APM ne peut travailler 7 jours sur 7, 24h sur 24.

M. **TAGLIABUE** souhaite revenir sur la maison BOSSART, le départ de la famille étant annoncé prochainement, il serait précieux de mandater un bureau chargé de réaliser un relevé précis du bâtiment. Celui-ci servira de base pour l'élaboration du programme et des projets.

3. Résolution relative à la création d'une zone de rencontre sur la haut du village et au chemin du Cols

En échos à une question de M. **LEY**, Mme **BRUCHEZ GILBERTO** confirme qu'il est tout à fait possible de réduire la vitesse de 80 Km/h à 60 Km/h sur la route de Chevrens. En tous les cas, la baisse de la vitesse va dans le sens de la modération du trafic.

En adoptant la résolution ce soir, Mme **GORETTA** souhaite savoir si les quatre points seront de facto réalisés ou si une discussion pourra encore être entamée ultérieurement sur la mise en place de l'abaissement de la vitesse et la fermeture du trafic au chemin de la chapelle.

M. **TAGLIABUE** rappelle que si l'interdiction de circuler n'est pas appliquée au chemin de la Chapelle, cette voie servira de déviation et rendra les aménagements effectués en contrebas inutiles.

Pour M. **HUBACHER** le délai de 8 à 12 mois prévu permettra de tester le dispositif et de faire les aménagements définitifs en conséquence.

Mme la **Présidente** rappelle que la série de mesures doit être prise dans son ensemble pour que celles-ci soient pleinement efficaces.

Mme **PROBST** souligne que les volontés de la Commission résidaient dans la réduction du volume de trafic ainsi que la réduction des vitesses, raison pour laquelle les Conseillers présents se sont prononcés pour le concept 4.1, tout en prévoyant une période test de huit à douze mois au terme desquels les aménagements pourront soit être retirés soit définitivement implantés.

Mme **PONT** cite l'exemple de Carouge qui vient d'inaugurer ses zones de rencontres créées dans le vieux Carouge. Dans ce cadre, une campagne de communication très intelligente a été menée par le biais de petits documents au format « carte postale » expliquant les principes de la zone de rencontre et distribués par les APM à tous les automobilistes. Cette idée pourrait être reprise à Hermance et faire l'objet d'un tout ménage.

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** convient qu'il sera tout à fait nécessaire et bénéfique d'informer au mieux la population.

Mme la **Présidente** passe à la lecture de la résolution.

Résolution N°2-2010

Modération du trafic sur la Route de Chevrens, Chemin des Clos et Chemin de la Chapelle.

Vu l'article 30A, alinéa b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté de la commune de modérer le trafic sur la route de Chevrens, chemin des Clos et Chemin de la Chapelle.

Vu l'étude de modération du trafic, du mois de juin 2010, menée en ce sens par le Bureau CITEC ingénieurs Conseils,

Vu le préavis favorable des conseillers municipaux réunis lors d'une séance toutes commissions du 28 septembre 2010,

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** lors de sa séance du 19 octobre 2010

1. De suivre la variante 4.1 proposée par les experts dans le rapport d'étude à savoir :
 - a. L'instauration d'une zone de rencontre sur l'ensemble du périmètre du Bourg-dessus
 - b. L'instauration une zone de rencontre sur le Chemin des Clos et d'installation sur la chaussée des obstacles destinés à la modération du trafic

- c. L'interdiction du trafic (à l'exception des riverains et du trafic agricole) sur le chemin de la Chapelle et d'en obstruer l'accès sur la route de Chevrens.
 - d. L'abaissement de la limitation de vitesse de 80km/h à 60km/h sur la route de Chevrens et la réalisation d'une bande cyclable.
- 2. De réaliser ces aménagements par le biais d'éléments provisoires puis d'instaurer une période test de 8 à 12 mois.
 - 3. En fonction des résultats obtenus lors de la période d'essai de donner à ce projet la suite qu'il convient.

4. Rapports des Commissions.

a. Commission des bâtiments (Président M. Philippe TAGLIABUE)

La commission des bâtiments s'est réunie à deux reprises en présence des architectes. M. TAGLIABUE présente le plan d'aménagement élaboré, ce dernier a été envoyé aux conseillers par email précédemment.

Avant la fin du mois d'octobre, L'Exécutif devra présenter ce plan au gérant. Les remarques de ce dernier seront étudiées par la Commission et l'architecte. En fonction des derniers choix, le budget sera communiqué avant le prochain CM du 9 novembre, le but étant de rester dans l'enveloppe budgétaire estimée à CHF 225'000.- et arrondie à CHF 250'000.-

La cuisine et les équipements y relatifs ont été élaborés par un cuisiniste afin que le nouvel espace permette la réalisation de mets cuisinés. Une transformation du sous-sol est également prévue.

Quant aux travaux, ceux-ci devront démarrer au mieux en décembre ou au début janvier, sous réserve que le gérant ait débarrassé l'ensemble de son matériel dans les locaux. L'ouverture est prévue pour mi-mars début avril.

À ce sujet, M. TAGLIABUE demande quelques précisions quant au renouvellement de la gérance évoquée lors du dernier CM ?

M. LAPERROUSAZ informe le Conseil que le contrat de M. SEFIJI a été dénoncé préventivement. Dès lors, le gérant sera libre d'accepter ou de refuser le nouveau cahier des charges qui lui sera soumis.

b. Commission ad hoc pour la parcelle 1943.

La Commission s'est réunie le 14 octobre, le PV élaboré par le Bureau EDMS a été envoyé ce jour. M.

TAGLIABUE propose que ce PV soit distribué à l'ensemble des Conseillers.

La poursuite de l'étude passera par la réalisation d'une feuille de route, soit un questionnaire devant contenir les souhaits et les attentes de la commission. Une synthèse des résultats et un programme en découlant seront élaborés par EDMS. Dans un deuxième temps, une demande de collaboration sera envoyée à la SMS concernant le travail de M. **MALFROY**, en effet, cet organe pourrait prendre à sa charge une partie des honoraires de l'expert. Si l'accord souhaité n'est pas finalisé, il est prévu de s'adresser au Conseil d'État ou à d'autres chefs de service. Il est également question de travailler avec le laboratoire de sociologie urbaine et de réaliser un programme d'intervention.

Le groupe de travail a également l'intention de convoquer, par l'intermédiaire de la Commune, l'Hoirie NAEF pour lui présenter l'avancée du travail. En l'état actuel, le représentant de l'Hoirie a été approché par EDMS toutefois, ce dernier n'a pas souhaité entrer en matière, raison pour laquelle, la Commission a décidé de convoquer tous les membres personnellement afin de leur présenter la réflexion.

M. **LAPERROUSAZ** souhaite préciser que tout l'exercice consiste à fédérer le village sur ce projet pour lui donner une chance. En effet pour dépasser les blocages, il faut que l'ensemble des habitants soutiennent ce projet. Il est donc nécessaire d'identifier toutes les questions susceptibles d'être posées afin d'avoir pour chacune d'entre elles une réponse solide et convaincante.

Agréant les propos de son préopinant, M. **HUBACHER** espère ainsi éviter ainsi une débâcle semblable à celle provoquée par la fermeture des quais.

Pour M. **RENAUD** un argument important réside dans le fait que de moins en moins de locaux ont les moyens de se loger à Hermance et que le village perd petit à petit son âme et sa vie propre.

M. **TAGLIABUE** soutient qu'il est très important de garder une certaine mixité dans le village, sans elle, les douze sociétés auront de la peine à perdurer.

M. **HUBACHER** a eu vent de la création d'une association pour la sauvegarde de l'entrée du village. Le conseiller s'étonne d'une telle démarche qui consiste à s'opposer à un projet qui n'est même pas encore élaboré. Par conséquent, M. **HUBACHER** souhaite que la commune approche ces personnes afin d'entamer le dialogue avec elles.

M. **LAPERROUSAZ** a eu de fréquents contacts avec M. Jean **NEAF**, président du Comité. En effet, ce groupement n'est pas opposé à tout projet mais souhaite être le garant d'une réalisation en adéquation avec l'esprit du village. Toutefois, M. le **Maire** se refuse, à ce stade, de privilégier le groupement en lui donnant la primeur des informations. En effet, aux yeux du magistrat, cette association ne peut prétendre à recevoir des informations que le reste de la population ne pourrait obtenir. Il s'agit de traiter l'ensemble des acteurs sur un pied d'égalité en leur assurant une information transparente en temps voulu. Privilégier un partenaire reviendrait à contrevenir à la volonté exprimée précédemment de fédérer l'ensemble du village autour du projet.

M. **RENAUD** souhaite avoir des précisions quant à l'implication de M. **FUHRMANN** dans cette association. Le conseiller explique à ses collègues que l'association mentionnée a été créée il y a quelques mois. Comme l'a mentionné M. **LAPERROUSAZ**, il ne s'agit pas de s'opposer à toutes réalisations sur la parcelle 1943 mais de garantir une construction respectant l'harmonie du village. Personnellement, M. **FUHRMANN** n'est pas contre le développement de cette parcelle mais pense que d'autres terrains peuvent également être affecté à ce but. En effet, si le seul avantage de la parcelle 1943 réside dans son titre de propriété, celui-ci ne semble pas être suffisant.

M. **TAGLIABUE** rappelle que la Commune a acquis cette propriété il y a vingtaine d'années et cela dans le but d'y réaliser des logements. Un historique des tractations a été réalisé l'année passée et pourrait être transmis à M. **FUHRMANN** pour information.

Ce dernier explique que plusieurs solutions peuvent être trouvées, en effet si la commune déclassé d'autres terrains, le comité pourrait oublier l'entrée du village.

Mme **PONT** souligne qu'il s'agit là d'une discussion d'avenir puisque le dossier doit encore être constitué. Il y a aura tout lieu de débattre avec tous les intervenants une fois qu'un projet d'architecture aura été proposé. En outre, la Conseillère insiste sur l'extrême qualité du travail rendu par M. **MALFROY**, celui-ci propose justement de ne pas réfléchir en termes de parcelle mais en terme global avec des scénarios urbains ou paysagés avec plusieurs variantes possibles. Il est donc essentiel de continuer à alimenter le dossier, par le biais

notamment de la collaboration avec le laboratoire de sociologie urbaine qui travaille beaucoup sur le thème de la mixité urbaine.

En l'état actuel, le groupe de travail s'accorde sur le fait qu'il est trop tôt pour distribuer le rapport de l'expert à la population. En effet, il s'agit d'un document de travail encore très technique, raison pour laquelle, il faut continuer à étudier les divers scénarios proposés afin de produire un rapport abouti et accessible.

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** tient à rappeler que les séances du Conseil municipal sont publiques et que les PV sont consultables en tout temps sur internet.

M. **LAPPEROUSAZ** tient à faire la différence entre l'Hoirie NAEF et l'Association. La première est concernée directement par le projet puisqu'elle est propriétaire de terrains en aval de la parcelle 1943, intégrés dans l'étude de M. **MALFROY**. De facto, l'Hoirie devient potentiellement un partenaire intéressé à développer l'image de l'entrée du village, raison pour laquelle le travail de l'expert lui sera présenté.

c. Commission scolaire (Présidente Mme Suzanne TSCHOPP)

La commission scolaire s'est réunie le 4 octobre, avec à l'ordre du jour le bilan des promotions. Selon l'avis de tous la manifestation a été une totale réussite. Le corps enseignant a été content que les élèves ne soient pas appelés nominativement lors de la distribution des cadeaux. Toutefois, dans le préau certains habitants ont été déçus de ne pas avoir entendu les noms des enfants.

Les promotions 2011 se feront en collaboration avec les sapeurs pompiers.

Pour la fête de Noël 2010, les enseignants souhaitent organiser le spectacle le vendredi 17 décembre. Un concert est prévu avec des chants de Noël ayant pour thème les droits de l'enfant.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le lundi 22 novembre.

Dans les divers, les enfants viendront chanter lors du Noël des aînés qui aura lieu le mardi 21 décembre.

M. **RENAUD** signale que les enfants de l'école iront chanter à la Cathédrale le mardi 14 décembre.

d. Commission sociale (Présidente Mme Suzanne TSCHOPP)

La commission sociale s'est réunie le 4 octobre. Il a été question du Téléthon, ce dernier aura lieu le 4 décembre avec la collaboration des pompiers. Quant aux peluches, elles seront distribuées par le Rugby et/ou le foot (À confirmer).

Comme évoqué précédemment, le Noël des aînés aura lieu le mardi 21 décembre dès 11h30.

Le sujet de l'aide humanitaire a également été abordé, à l'instar de l'année précédente, la Commission a choisi de poursuivre son soutien aux associations ACCRUX et SIDECOLE en le versant à nouveau CHF 2'500.- chacune.

Mme **GORETTA** n'est pas contre le fait de verser les CHF 5'000.- prévus au budget de l'aide humanitaire à ces deux associations, toutefois, la Conseillère est d'avis que des associations ayant une action géographiquement plus proche pourraient être subventionnées.

Mme **BRUCHEZ GILBERTO** explique que la Commune subventionne également des associations de proximité selon le modèle des trois cercles, la commune, la région et le canton. La somme prévue à la rubrique « aide humanitaire » est spécifiquement prévue pour aider des associations suisses œuvrant dans des pays en voie de développement. En outre, la Commune a versé la somme de CHF 5'000.- à la classe solidaire de Bois-Caran.

M. **TAGLIABUE** a eu vent d'une réalisation des communes de la Champagne et de Dardany qui ont construit, il y a 10-15 ans une école de 300 élèves ainsi qu'une école professionnelle au Brukina. Des bénévoles y vont encore régulièrement. De plus, une association sportive a également été établie par un groupe de la région. Le Conseiller propose qu'Hermance intègre un tel projet (<http://www.burkina.ch/>).

Comme l'explique Mme **BRUCHEZ GILBERTO**, la Commission a également souhaité trouver de nouvelles pistes afin que la Commune ne se borne pas à seulement verser de l'argent mais ait un retour plus concret de son action.

Mme **CITTADINI NAEF** précise que la Commission sociale souhaite adopter une ligne directrice pour donner de manière suivie à des projets bien ciblés.

La séance toutes commissions ayant déjà été évoquée lors du vote de la résolution, Mme la **Présidente** passe la parole à M. **BUCHI** membre de la Conférence intercommunale CoHerAn.

Comme le rapporte M. **BUCHI**, le CoHerAn s'est réuni le 6 octobre à Anières. Lors de cette séance, il a été décidé que le PV de la séance serait mis en ligne dès sa rédaction à l'issue de la séance, ainsi il ne sera plus nécessaire d'attendre son approbation lors de la séance suivante pour en prendre connaissance.

La Commission environnement et mobilité a rendu son rapport portant essentiellement sur la labellisation prochaine des communes de Corsier et d'Anières aux standards « cité de l'énergie ». Malheureusement Hermance n'est pas concernée puisque la Commune n'a pas souhaité se lancer aux côtés de ses voisines. Il a également été question de la charte des jardins, une information à la population sera envoyée pour promouvoir le projet.

La Commission sport est revenue sur le projet d'agrandissement du stade de Foot. Il appert que deux nouveaux terrains en plus de l'existant sont nécessaires, de même qu'une rénovation-agrandissement des vestiaires. Dans ce dessein, il faut que la Commune d'Hermance se porte acquéreur du terrain actuel ainsi que des parcelles adjacentes. Il faut également que le Conseil délibère pour modifier son plan directeur, suite à cela une demande de déclassement pourra être déposée en bonne et due forme auprès du département.

M. **HUBACHER** rappelle que le Conseil a donné mandat à l'Exécutif d'entreprendre des démarches en vue de déclasser le terrain de foot. Pour finaliser la démarche, il est nécessaire de modifier le plan directeur, toutefois ceci n'est qu'une formalité.

M. **CASTRO** se souvient que le Conseil avait choisi de demander le déclassement pour la zone existante. Toutefois cette démarche n'a pas de sens puisqu'aujourd'hui le terrain est déjà saturé ce qui entrave le Club dans son développement. Il est donc nécessaire de demander un déclassement global afin de permettre la réalisation des trois terrains.

M. **LAPERROUSAZ** se réfère à l'entrevue que le CoHerAn a eue avec M. Mark Muller au mois de juillet dernier. Lors de cette rencontre, le sujet du déclassement du terrain a été abordé avec ce dernier. Le Magistrat a conseillé aux Exécutifs de présenter un projet de déclassement global et ne pas tenter une opération en deux étapes. Dès lors, M. le Maire confirme qu'il est nécessaire de contacter les propriétaires voisins pour obtenir une promesse de vente. En parallèle, la Commune doit acquérir l'actuel terrain, toujours propriété du FC Hermancia, puis en fonction du projet voter une délibération relative à la modification du PDComm. Cependant, M. **SAILLET** a déjà pris contact avec les propriétaires sans que ceux-ci ne soient, pour le moment, disposés à vendre leur parcelle.

M. **TAGLIABUE** suggère que la Commune mandate M. **SERAFIN** architecte et adjoint à Anières pour réaliser l'étude de déclassement.

M. **LEY** ayant participé à la séance de commission, rejoint MM. **TAGLIABUE** et **CASTRO** sur la nécessité de créer une zone sportive répondant aux attentes du Foot mais aussi du rugby et éventuellement d'autres clubs. Bien évidemment cette réalisation passe par l'accord des propriétaires pour la vente ou la location de leur terrain. Il est cependant très important que le Conseil se prononce rapidement.

M. **LAPERROUSAZ** promet que l'Exécutif réunira les trois propriétaires pour une discussion.

Selon M. **CASTRO**, le Rugby n'a jamais été contacté officiellement pour être partie prenante à ce projet.

Après cette digression sur l'avenir du terrain de foot, M. **BUCHI** reprend son compte-rendu de la séance CoHerAn.

SWISSCOM a terminé l'installation du VDSL sur les trois communes et une présentation aux habitants sera organisée le 8 décembre à Anières.

Grâce à la Commune de Chêne-Bougeries qui prête gracieusement sa piscine, les enfants du CoHerAn pourront avoir des cours de natation dans le cadre de l'école.

Pour le prolongement de la ligne B, les TPG ont répondu que rien n'était prévu prochainement. Quant à la prochaine séance, elle aura lieu le mercredi 19h15.

M. **HUBACHER** souhaite aborder le sujet du Tour du Canton. Pour rappel, il s'agit d'une course pédestre qui se déroule chaque année au mois de mai-juin, sur quatre soirs dans différents points du canton. En 2011, une des étapes sera organisée par le CoHerAn et aura lieu le 25 mai. Le parcours est une boucle d'environ 9 km avec un départ donné à Anières, via Corsier et Hermance et une arrivée à Anières. Le Comité d'organisation, dont fait partie M. **HUBACHER**, a besoin de la participation de 60 bénévoles pour aider à l'organisation. Toute personne peut faire valoir son intérêt auprès du Conseiller municipal.

Concernant le Fun Run M. **HUBACHER** est d'avis qu'il faille augmenter la communication autour de cet événement pour que celui-ci puisse perdurer.

5. Divers et propositions individuelles

En raison de l'absence de plusieurs parents le mardi 14 décembre, le Conseil municipal décide de supprimer la séance qui était initialement prévue ce jour.

M. **TAGLIABUE** informe le Conseil que le vendredi 22 et samedi 23 octobre la Commune de Corsier expose le résultat du concours d'architecture lancé sur les parcelles du Pré grange.

En outre, le Conseiller signale que près de l'arrêt du bus se trouve un climatiseur SWISSCOM à l'esthétique plus que discutable, est-il possible d'écrire au propriétaire de réparer ou d'enlever ce module.

Suite à une question de M. **CASTRO**, M. **LEY** confirme que le Foot s'occupe bien de la fête de l'Escalade.

M. **CASTRO** tient à remercier au nom du Rugby la Commune de Corsier car cette dernière a accepté au pied levé de loger dans ses abris atomiques l'équipe suisse moins de 21 ans de rugby. En effet, la Commune de Collonge-Bellerive, initialement d'accord s'est finalement rétractée, laissant les jeunes sans endroit où dormir quant à la fédération suisse, par manque de moyens, elle ne peut prendre en charge l'hébergement de ces jeunes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h40.

La Présidente:

La secrétaire :

Un conseiller :

